

# **L'ÉCHEC DE LA PAIX ET PERSISTANCE CHRONIQUE DE L'IMPUNITÉ**

## **Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme dans la sous-région des Grands Lacs**

***Burundi, RD Congo, Rwanda***

***Année 2003***

***Publié en mai 2004***

Contrairement aux années antérieures, l'année 2003 s'est terminée sur des avancées porteuses d'espoir pour l'ensemble des trois pays de la région des Grands Lacs. Au Burundi et en République démocratique du Congo, les processus de paix ont connu des progrès considérables atteints après de laborieuses et nombreuses négociations. Celles-ci ont abouti à des accords de cessez-le-feu dits globaux.

Au Burundi, les négociations en paliers successifs rendues nécessaires par la fragmentation des groupes armés ont abouti vers la fin de l'année à la signature d'un cessez-le-feu dit global entre le Gouvernement et la branche majoritaire de la rébellion CNDD-FDD. Alors que les accords antérieurs conclus avec les groupes minoritaires n'avaient eu aucun impact sur le retour à la sécurité dans le pays, le dernier accord signé en novembre a abouti à un retour progressif mais rapide à la sécurité sur tout le territoire burundais, à l'exception de la province de Bujumbura rural. Là se poursuivaient des affrontements entre le FNL- PALIPEHUTU et les forces armées burundaises devenues entre temps, alliées au CNDD-FDD de Pierre Nkurunziza. Les derniers mois de l'année ont été marqués par une chasse à l'homme engagée entre les deux groupes armés qui a abouti aux arrestations et aux exécutions de militants ou combattants supposés appartenir au groupe adverse.

L'action des groupes armés burundais ne se confine pas seulement au territoire burundais. Des éléments du CNDD-FDD et du FNL-PALIPEHUTU sont très actifs en République démocratique du Congo où ils ont des bases et se livrent souvent aux exactions contre les populations civiles congolaises. Ces groupes font parfois des alliances avec certaines milices congolaises ou avec les résidus des Interahamwe ou des ex-Forces armées rwandaises. Comme on peut s'y attendre, les évolutions politico-militaires dans les pays de la région s'influencent mutuellement et ont des interférences tantôt constructives, tantôt destructives.

Ainsi la signature de l'Accord global au Burundi a-t-elle permis à certains groupes armés de regagner le Burundi pour être réintégrés dans le processus de cantonnement et de formation d'une nouvelle armée au Burundi. Egalement la signature des accords de paix au Congo et la perspective de former une armée nationale qui intègre les groupes armés congolais a stimulé ces derniers à rompre les liens de collaboration avec les groupes étrangers en vue de les pousser au retour dans leur pays d'origine.

L'Accord global de paix en RD Congo a également eu un impact sur le comportement des groupes armés résiduels d'origine rwandaise, qui dès lors que la réunification du pays et l'intégration des forces combattantes congolaises étaient en marche, confinaient ces groupes dans l'isolement et l'illégalité. C'est probablement un des facteurs qui a poussé le Général Rwarakabije à la reddition et au retour au Rwanda, suivi d'une partie de ses combattants.

Spécifiquement pour la République Démocratique du Congo, l'Accord global a abouti à un arrêt des hostilités sur tous les fronts, à l'exception de quelques foyers de tensions dans la partie orientale comme en Ituri et dans les deux Kivu. Les accords signés avec les pays limitrophes ont permis un retrait progressif des forces étrangères.

Mais l'émiettement des fractions politico-militaires, la multiplication de nombreux seigneurs de guerre répartis sur tout le territoire, en particulier dans la partie orientale du pays et le

positionnement de certains pays par le biais des alliances avec les fractions congolaises, le déficit d'engagement ou le non-respect des engagements et la méfiance entre signataires sont autant de facteurs qui ont maintenu des interférences perturbatrices du processus de paix congolais.

A ces facteurs s'ajoutent la détérioration des rapports entre Kigali et Kampala, et leur confrontation indirecte par milices congolaises alliées interposées, l'activisme accru des milices étrangères, la composition, la décomposition et la recomposition des alliances au gré des intérêts économiques ou stratégiques qui sont autant d'obstacles à l'exécution des obligations souscrites par les belligérants.

Le Rwanda caractérisé par une plus grande stabilité que ses voisins et un niveau de sécurité globalement satisfaisant sur tout le territoire a mis un terme à neuf ans de régime de transition en organisant les premières élections pluralistes de l'histoire du Rwanda. Ces élections législatives et présidentielles ont permis de mettre en place des institutions élues.

Cependant la détermination affichée par les autorités de sortir de la transition par le biais d'un processus électoral, ouvert et loyal, a contrasté avec la volonté du FPR, parti dominant, de monopoliser le champ politique en déstabilisant ses concurrents par tous les moyens.

C'est ainsi qu'un rapport d'enquête sur le MDR, commandité par le parlement rwandais a conclu que le MDR, incapable de surmonter ses dissensions, était un parti « divisionniste » et recommandait sa disqualification comme parti politique. Le rapport a également mis en cause 47 personnalités les accusant d'être des propagandistes de cette idéologie divisionniste à travers des réseaux actifs dans le pays. Hormis ces personnalités, le rapport établit des liens entre le MDR et des associations comme la LIPRODHOR, elle aussi accusée de divisionnisme.

La personnalisation des accusations a créé une ambiance de malaise, certains craignant pour leur sécurité, d'autant que au moins une des personnes accusées, à savoir le Docteur Léonard Hitimana a disparu dans des circonstances demeurées mystérieuses, sans qu'aucune enquête indépendante puisse les éclaircir. C'est ce malaise qui serait à la base du départ en exil de certains hauts responsables comme l'ancien Ministre de la défense, le Général Emmanuel Habyarimana en compagnie du Lieutenant Colonel Balthazar Ndengeyinka, représentant l'Armée au Parlement, qui étaient mis en cause par ledit rapport.

Cette période préélectorale a été marquée par la disparition d'autres personnalités comme le Lieutenant Colonel Augustin Cyiza qui serait liée à des mobiles politiques. Là encore, les circonstances de sa disparition demeurent mystérieuses en dépit de nombreuses demandes de clarification adressées aux autorités rwandaises. Les versions officielles avancées demeurent peu crédibles.

La région dans son ensemble continue à être marquée par l'impunité qui est en passe d'être institutionnalisée surtout lorsque les crimes sont commis par des personnes au pouvoir ou proches de celui-ci.

La situation est plus grave au Burundi et en République démocratique du Congo où, sous prétexte des processus de paix en cours, les accords signés perpétuent l'impunité en consacrant des mesures d'immunité « provisoire » y compris pour des crimes graves réputés imprescriptibles et non amnistiables. A cet égard, un effort de la communauté internationale est nécessaire pour mettre en place des mécanismes permettant d'enquêter sur les crimes commis et instaurer des juridictions appropriées, surtout que les juridictions nationales sont atteintes par de nombreux dysfonctionnements et ont une faible crédibilité.

Les libertés fondamentales subissent le même sort dans la région. En dépit des avancées observées et des dynamiques théoriques de démocratisation, les velléités des pouvoirs de faire taire les voies discordantes sont omniprésentes. Les victimes sont souvent les opposants politiques, alors que dans

deux pays au moins il y a des processus de dialogue inclusif. Les médias sont aussi la cible privilégiée et subissent régulièrement des mesures de rétorsion allant de la censure, la suspension et parfois à l'emprisonnement de journalistes.

A l'Est du Congo, les médias comme Radio Maendeleo subit régulièrement les courroux des autorités du Rassemblement Démocratique Congolais qui l'a suspendu à plusieurs reprises pendant de nombreux mois. Au Rwanda, c'est surtout le journal « Umuseso » qui est pris à parti par les autorités à cause d'une ligne éditoriale indépendante et de son engagement dans la dénonciation d'abus de tout genre. Le Burundi n'est pas en reste. A maints égards, certaines radios privées ont été fermées parce qu'elles avaient diffusé des informations interdites par le pouvoir en place. Les opposants non armés sont aussi victimes de mesures de harcèlement par le pouvoir et les leaders sont régulièrement emprisonnés à cause de leurs opinions.

S'agissant des conditions de vie des populations, les tendances sont aussi similaires en dépit de quelques spécificités. Les populations en dessous du seuil de la pauvreté sont en proportions croissantes, un peu plus de 60 % pour le Rwanda et pour le Burundi, et beaucoup plus pour la République Démocratique du Congo. Dans les deux pays en guerre, les déplacements de populations les placent souvent dans des conditions inhumaines. Mais de manière globale, il est devenu difficile à la majorité de la population dans les trois pays de satisfaire les besoins élémentaires.

Ces différents constats ont amené la LDGL à formuler les recommandations suivantes au regard des préoccupations importantes dans les trois pays.

#### **Pour le Burundi :**

##### ***Aux partenaires politiques dans les institutions nationales et au gouvernement de :***

- Poursuivre les efforts entamés pour parvenir à un cessez-le-feu définitif et global entre toutes les parties au conflit ;
- Respecter les engagements pris;
- Matérialiser leur volonté de mettre fin à l'impunité en appliquant les mesures prônées dans l'Accord d'Arusha ;
- Trouver des mécanismes permettant d'éliminer les auteurs et commanditaires de graves crimes commis au Burundi des futures compétitions électorales ;
- Respecter les dispositions des conventions internationales relatives aux droits de l'homme ratifiées par le Burundi.

##### ***Au gouvernement de transition de :***

- Tout mettre en œuvre pour parvenir le plus rapidement possible à un accord de cessez-le-feu effectif et définitif avec le PALIPEHUTU-FNL ;
- User de tous les moyens à sa disposition pour protéger la population contre les violences dont elle est victime ;
- Mettre fin à l'impunité qui gangrène la société et perpétue les violations des droits de l'homme;
- S'interdire de toute persécution vis-à-vis de l'opposition politique pacifique et lui permettre de faire valoir ses préoccupations ;

- Mettre en application les lois nationales et les conventions internationales que l'Etat du Burundi a ratifiées.

***Aux organisations rebelles de :***

- Cesser de lancer des attaques contre des objectifs civils et surtout contre des personnes ciblées pour leur appartenance ethnique ou politique ;
- Mettre fin aux pillages des biens des populations déjà en proie à la misère, aux embuscades et aux enlèvements des gens ;
- Respecter les engagements pris;
- Enlever les préalables posés pour entrer dans une négociation visant à arrêter la guerre et mettre en place une paix durable au Burundi ;
- Respecter le droit international humanitaire et poursuivre en leur sein les auteurs de crimes commis surtout à l'égard des civils.

***A la communauté internationale de :***

- Soutenir par des mesures concrètes le retour de la paix au Burundi ;
- Contraindre tous ceux qui continuent à recourir à la violence à déposer les armes et à rejoindre la table des négociations ; Etudier les mécanismes susceptibles d'alléger ou effacer la dette extérieure du pays qui aggrave la situation économique du pays ;
- Libérer les fonds promis lors des différentes tables rondes avec les bailleurs pour permettre au pays de relancer le développement et combattre la pauvreté devenue endémique ;
- § Mettre sur pied un tribunal pénal international pour le Burundi pour juger les nombreux crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide perpétrés au Burundi.

**Pour la République Démocratique du Congo :**

***Au gouvernement de la RD Congo de :***

- Accélérer la mise en place effective d'une armée nationale et républicaine sur base des principes universels ;
- Elaborer sans tarder un code sur la nationalité permettant d'intégrer les Congolais dans leur diversité et conformes aux normes internationales ;
- Mettre en place un programme cohérent de démobilisation, désarmement et réinsertion des anciens combattants ;
- Elaborer des politiques de nature à relancer l'économie nationale au bénéfice de tous les Congolais sans discrimination ;
- Entreprendre des réformes de son système judiciaire sans délai en vue de promouvoir une justice indépendante ;
- Diligenter des enquêtes en rapport avec les allégations de violations des droits de l'homme commises sur l'ensemble du territoire national en particulier celles relatives aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre et aux viols et violences sexuelles contre les femmes;
- Enlever toute entrave à une bonne marche de la transition ;
- Redynamiser les initiatives d'intégration régionale pour trouver un cadre formel de résolution des problèmes au niveau de la région des Grands lacs ;

- S'impliquer activement dans les discussions préliminaires à la conférence internationale sur la paix dans la région des Grands Lacs ;
- Mettre à la disposition du Parlement de transition les moyens nécessaires lui permettant d'élaborer des lois relatives à la transition.

***A la classe politique congolaise de :***

- S'impliquer davantage dans le processus actuel en privilégiant un dialogue constructif en vue d'une bonne sortie de la transition ;
- Privilégier l'intérêt général dans leurs actions politiques. A la Société Civile de :
- Jouer en toute indépendance son rôle de contrepoids en préparant la population aux futures échéances électorales ;
- Eviter toute collaboration avec des groupes armés prêchant la haine tribale ou ethnique et éviter toute solidarité négative avec les milices locales et étrangères ;
- S'investir activement dans des campagnes de réconciliation et de recherche de terrains d'entente entre les populations ayant connu des conflits entre eux, en particulier dans la partie orientale du pays.

***A la Communauté internationale de :***

- Maintenir la pression sur les acteurs politiques et militaires pour éviter la relance de conflits et en vue du respect des engagements pris ;
- Libérer les fonds promis au Gouvernement de transition pour la lutte contre la pauvreté ;
- Maintenir et renforcer le mandat de la MONUC jusqu'à la tenue des élections et l'installation des institutions post-transitoires.

**Pour le Rwanda :**

***Au Gouvernement rwandais de :***

- Prendre des mesures concrètes visant la promotion et la protection des libertés d'expression, d'opinion et d'association pacifique ;
- Poursuivre les ouvertures démocratiques afin de renforcer l'exercice des droits civils et politiques;
- Mettre en application les promesses électorales notamment celle de la scolarisation universelle, obligatoire et gratuite, à l'école primaire et au tronc commun ;
- Diligenter des enquêtes sur les cas de disparitions et en publier les résultats sans délai ;
- Respecter scrupuleusement les procédures d'arrestations et de détention préventive, notamment en informant les familles des personnes arrêtées sur le lieu de détention et leur permettre de leur rendre visite ;
- Libérer toutes les personnes concernées par le communiqué du 1er janvier 2003 émanant de la Présidence de la République et prendre des mesures appropriées d'accompagnement;
- Accélérer les procès, en particulier ceux des juridictions GACACA et rendre les procédures plus équitables et conformes aux normes internationales auxquelles le pays est partie.

**Aux organisations de la société civile rwandaise de :**

- Prendre, de façon concertée, des stratégies permettant à la société civile de jouer pleinement son rôle de contre-pouvoir ;
- Dénoncer avec courage et constance toutes les violations des droits humains quels qu'en soient les auteurs ;
- Renforcer les collectifs et la collaboration entre les organisations de la société civile ;
- Poursuivre le programme d'éducation de la population au respect et la promotion des droits humains ;
- Veiller jalousement à leur indépendance vis-à-vis du pouvoir et des partis politiques en faisant notamment la promotion et le respect d'un code d'éthique.